



SNC-Lavalin annonce ses résultats du deuxième trimestre de 2020

MONTREAL : Le 31 juillet 2020 – Le Groupe SNC-Lavalin inc. (TSX : SNC) a annoncé aujourd'hui ses résultats du deuxième trimestre terminé le 30 juin 2020.

Faits saillants du deuxième trimestre de 2020

- **Le résultat net négatif attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est chiffré à 111,6 millions \$, soit (0,64) \$ par action après dilution, contre un résultat net négatif de 2 118,3 millions \$, ou (12,07) \$ par action après dilution, au deuxième trimestre de 2019.**
 - Le résultat net négatif au deuxième trimestre de 2020 inclut des coûts de restructuration de 47,3 millions \$ liés à la transformation des activités de services du secteur Ressources (voir le communiqué de presse publié plus tôt aujourd'hui) et au secteur ICGP.
- **SNCL Services d'ingénierie; fait preuve de résilience face à la COVID-19 et perspectives disponibles**
 - Le RAI sectoriel ajusté⁽³⁾ total s'est établi à 132,5 millions \$, ce qui représente une marge de 9,0 %. Le RAI sectoriel ajusté⁽³⁾ du secteur ICGP s'est chiffré à 78,8 millions \$, ce qui représente une marge de 8,4 %.
 - Les produits de SNCL Services d'ingénierie pour le deuxième semestre de 2020 devraient diminuer d'un pourcentage se situant à l'extrémité inférieure de l'intervalle de décroissance à un chiffre par rapport au deuxième semestre de 2019, et le RAI sectoriel ajusté⁽³⁾ en pourcentage des produits devrait se situer entre 8 % et 10 %.
- **SNCL Projets; carnet de commandes a continué de diminuer, résultats affectés par la COVID-19**
 - La valeur du carnet de commandes des projets CMPF a diminué de 0,2 milliard \$ au cours du trimestre totalisant 2,7 milliards \$, le secteur Projets d'infrastructures d'IAC représentant 2,4 milliards \$.
 - La valeur du carnet de commandes des projets CMPF du secteur Ressources a diminué de 0,2 milliard \$ et ces projets devraient être achevés en grande partie d'ici la fin de 2020, ce qui donne à la direction une bien meilleure perspective quant aux risques d'achèvement.
 - Le RAI sectoriel ajusté⁽³⁾ total négatif de 141,3 millions \$ est attribuable à une perte de 122,3 millions \$ du secteur Ressources et à une perte de 19,0 millions \$ du secteur Projets d'infrastructures d'IAC.
 - La diminution de la productivité découlant de la COVID-19 a eu une incidence sur les projets CMPF des secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC, ce qui a entraîné une révision des prévisions liées aux projets. Une charge de 70 millions \$ a également été enregistrée dans le secteur Ressources en raison de différends avec un client à l'égard d'un projet.

• **Une situation financière et des flux de trésorerie d'exploitation robustes**

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie se chiffrent à 1,6 milliard \$ et le ratio dette nette avec recours sur le RAIIA, à 1,0 fois (calculés conformément à la convention de crédit).
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont totalisé 129,8 millions \$ au deuxième trimestre, SNCL Services d'ingénierie ayant généré 222 millions \$.

Commentaire du chef de la direction

Ian L. Edwards, président et chef de la direction de Groupe SNC-Lavalin inc., a formulé les commentaires suivants :

« Au cours du dernier trimestre, notre entreprise a fait preuve de résilience en relevant les défis posés par la COVID-19. Aucun de ces défis n'aurait pu être surmonté sans l'engagement et les efforts de nos employés, que je remercie. La situation économique sans précédent précipitée par la COVID-19 et la baisse des prix du pétrole ont témoigné du fait que nous avons pris la bonne décision en changeant notre modèle d'affaires et en abandonnant les contrats CMPF pour nous concentrer sur nos grandes forces en matière de services d'ingénierie. Nos Services d'ingénierie ont produit de solides résultats financiers au deuxième trimestre. »

« La COVID-19 a eu une incidence sur la productivité de nos projets CMPF, ce qui a entraîné une révision de nos projets. Cela dit, nous ne considérons pas que ces pertes sont représentatives des futurs rendements trimestriels. La valeur du carnet de commandes de projets CMPF a encore diminué, et nous en sommes maintenant aux dernières étapes de la clôture de ces types de projets dans le secteur Ressources, ce qui donne à la direction une bien meilleure perspective quant aux risques d'achèvement. Nous sommes confiants à l'idée de transformer les activités de services du secteur Ressources et d'en modifier la taille, au même titre que le potentiel d'ajouter une valeur réelle aux capacités des Services professionnels et de la Gestion de projets, ainsi que de compléter notre stratégie actuelle axée sur les Services d'ingénierie. »

Faits saillants financiers du deuxième trimestre

Il convient de noter qu'à compter du deuxième trimestre de 2020, la Société présente les résultats financiers de Capital en dehors de ceux de SNCL Services d'ingénierie.

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)	Deuxième trimestre	
	2020	2019
Produits totaux	1 952 739	2 284 177
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	(111 647)	(2 118 320)
RPA dilué (\$)	(0,64)	(12,07)



SNCL Services d'ingénierie		
Produits	1 469 505	1 499 752
RAII sectoriel ajusté ⁽³⁾	132 526	123 358
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits ⁽⁶⁾ (%)	9,0 %	8,2 %
Carnet de commandes	10 982 500	10 934 900
SNCL Projets		
Produits	461 646	709 679
RAII sectoriel ajusté ⁽³⁾	(141 307)	(307 704)
Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits ⁽⁶⁾ (%)	(30,6 %)	(43,4 %)
Carnet de commandes	3 442 800	4 562 100
Capital		
Produits	21 588	74 746
RAII sectoriel ajusté ⁽³⁾	18 375	69 189
Carnet de commandes	166 900	187 200
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	129 818	(367 603)
RAIIA ajusté provenant de SP&GP ⁽⁴⁾	39 578	(151 783)
RPA ajusté dilué ⁽²⁾ provenant de SP&GP (\$)	(0,22)	(1,71)

Résultats du deuxième trimestre

La Société a déclaré un résultat net négatif attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin de 111,6 millions \$, soit (0,64) \$ par action après dilution, au deuxième trimestre de 2020, comparativement à un résultat net négatif de 2 118,3 millions \$, ou (12,07) \$ par action après dilution, pour la période correspondante de 2019; ce dernier est attribuable à une perte de valeur hors trésorerie du goodwill et à une perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées au secteur Ressources de la Société totalisant 1,8 milliard \$ (après impôts) ainsi qu'à des révisions défavorables des prévisions relatives à certains projets de construction CMPF se chiffrant à environ 280 millions \$. Le résultat net négatif au deuxième trimestre de 2020 inclut des coûts de restructuration de 47,3 millions \$ (après impôts) principalement liés à l'activité de restructuration du secteur ICGP et des services Ressources.

Le résultat net ajusté négatif provenant de SP&GP⁽¹⁾ a totalisé 38,2 millions \$, soit (0,22) \$ par action après dilution, au deuxième trimestre de 2020, comparativement à un résultat net ajusté⁽¹⁾ négatif provenant de SP&GP de 299,8 millions \$, soit (1,71) \$ par action après dilution, pour la période correspondante de 2019.

SNCL Services d'ingénierie

Les activités de SNCL Services d'ingénierie (qui comprennent les secteurs ICGP, Énergie nucléaire et Services d'infrastructures) a fait preuve de résilience durant la pandémie de COVID-19, car les mesures décisives et précoces que la direction a prises pour harmoniser les coûts se sont révélées efficaces. Les produits de SNCL Services d'ingénierie ont atteint un total de



1 469,5 millions \$ au deuxième trimestre de 2020, ce qui représente une baisse de 2,0 % par rapport à la période correspondante de 2019, tandis que le RAI sectoriel ajusté⁽³⁾ a totalisé 132,5 millions \$, une hausse de 7,4 % par rapport au deuxième trimestre de 2019. Le secteur ICGP a fait très bonne figure lors du dernier trimestre grâce à ses relations à long terme avec la clientèle et à l'accent important qu'il met sur le secteur public. Les secteurs Énergie nucléaire et Services d'infrastructures restent résilients dans le contexte actuel marqué par la pandémie de COVID-19 grâce à une combinaison de facteurs, soit leur caractère jugé essentiel et la nature à long terme de leurs contrats.

SNCL Services d'ingénierie a également généré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 222 millions \$ au deuxième trimestre de 2020, bien qu'environ 100 millions \$ seront repris au fil du temps en raison des modalités de paiement et des reports de la taxe de vente mis en œuvre par le gouvernement en raison de la pandémie de COVID-19.

Le RAI sectoriel ajusté⁽³⁾ du secteur ICGP s'est chiffré à 78,8 millions \$, ce qui représente une marge de 8,4 %, au deuxième trimestre de 2020, comparativement à 81,5 millions \$, soit une marge de 8,4 %, au deuxième trimestre de 2019, car la diminution des produits découlant de la COVID-19 a été en grande partie contrebalancée par des mesures de réduction des coûts.

Le RAI sectoriel ajusté⁽³⁾ des secteurs Énergie nucléaire et Services d'infrastructures a augmenté pour s'établir à 53,8 millions \$ au deuxième trimestre de 2020, comparativement à 41,8 millions \$ au deuxième trimestre de 2019, une augmentation principalement attribuable à des prestations additionnelles pour certains contrats d'Opérations et maintenance (« O&M ») et à une amélioration des résultats sur d'autres contrats nouveaux et déjà en cours.

Le carnet de commandes de SNCL Services d'ingénierie totalisait 11,0 milliards \$ au 30 juin 2020, comparativement à 11,1 milliards \$ à la fin de 2019. La valeur totale des contrats octroyés s'est élevée à 1,5 milliard \$ au deuxième trimestre de 2020, ce qui représente un ratio des octrois sur les produits⁽⁵⁾ de 1,1, soit un excellent résultat malgré la pandémie actuelle de COVID-19.

SNCL Projets

Conformément à la décision qu'a prise la Société d'abandonner le modèle de projets CMPF, les produits de SNCL Projets (qui englobe les secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC), lesquels comprennent les projets de construction CMPF, ont encore diminué et ont totalisé 461,6 millions \$ au deuxième trimestre de 2020, une baisse de 35,0 % par rapport au deuxième trimestre de 2019. Ce résultat est principalement attribuable à la diminution progressive du carnet de commandes du secteur Ressources et des projets de construction CMPF de train léger sur rail au Canada.

La valeur du carnet de commandes de SNCL Projets continue de diminuer et totalisait 3,4 milliards \$ au 30 juin 2020, comparativement à 3,9 milliards \$ au 31 mars 2020. Le carnet de commandes de SNCL Projets au 30 juin 2020 comprenait des contrats de type remboursable et de services d'ingénierie de 0,8 milliard \$ ainsi que des contrats de construction CMPF de 2,7 milliards \$, répartis entre le secteur Projets d'infrastructure d'IAC, qui affichait 2,4 milliards \$,



et le secteur Ressources, qui a enregistré 0,2 milliard \$. Les projets de construction CMPF du carnet de commandes du secteur Ressources devraient en grande partie être achevés d'ici la fin de 2020. Depuis l'annonce de l'abandon des projets CMPF au deuxième trimestre de 2019, la valeur du carnet de commandes CMPF du secteur Ressources est passée de 581 millions \$ à 234 millions \$, ce qui donne à la direction une bien meilleure perspective quant aux risques d'achèvement des projets CMPF des Ressources.

Le secteur Ressources a enregistré un RAI sectoriel ajusté⁽³⁾ négatif de 122,3 millions \$ au deuxième trimestre de 2020, contre un RAI sectoriel ajusté⁽³⁾ négatif de 181,6 millions \$ au deuxième trimestre de 2019. La perte du deuxième trimestre de 2020 est attribuable à la sous-performance des activités Services, étant donné que la réduction et la restructuration des coûts dictées par la nouvelle orientation stratégique (voir le communiqué de presse publié plus tôt aujourd'hui) ne faisaient que commencer, à une charge de 70 millions \$ qui a été engagée en raison de différends avec un client au Moyen-Orient à l'égard d'un projet CMPF et à une baisse de productivité sur les projets CMPF en raison de la COVID-19. La Société ne considère pas la charge au deuxième trimestre comme représentative de la performance actuelle.

Tous les projets de construction CMPF d'Infrastructures, à l'exception du projet Husky, qui a été suspendu en mars par le client, continuent de bien progresser, et ce, même si la COVID-19 a eu une certaine incidence sur leur rythme de réalisation. Le secteur Projets d'infrastructures d'IAC a produit un RAI sectoriel ajusté⁽³⁾ négatif de 19,0 millions \$ au deuxième trimestre de 2020, comparativement à un RAI sectoriel ajusté⁽³⁾ négatif de 126,1 millions \$ au deuxième trimestre de 2019, car la révision des prévisions relatives aux projets et la baisse de productivité depuis la mi-mars découlant des modifications apportées aux conditions de travail en raison de la COVID-19 ont eu une incidence sur la marge et la rentabilité. La Société reste convaincue que les projets CMPF des Infrastructures devraient produire des flux de trésorerie positifs sur leur cycle de vie et que les pertes subies au deuxième trimestre ne représentent pas une nouvelle tendance.

Capital

Le RAI sectoriel ajusté⁽³⁾ du secteur Capital a diminué pour totaliser 18,4 millions \$, comparativement à 69,2 millions \$ au deuxième trimestre de 2019, car aucun dividende n'a été reçu au cours du trimestre de la participation réduite de la Société dans l'Autoroute 407 ETR. La circulation sur l'Autoroute 407 ETR a nettement diminué depuis la mi-mars et, bien que la durée et l'ampleur des répercussions de la pandémie sur l'Autoroute 407 ETR demeurent inconnues, la direction continue de croire fermement à la valeur de la concession à long terme. Si l'on exclut l'Autoroute 407 ETR, les activités du secteur Capital comprennent principalement des contrats basés sur la disponibilité et n'ont pas été fortement affectées par la pandémie de COVID-19.

Situation financière et flux de trésorerie au deuxième trimestre



Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de la Société ont totalisé 129,8 millions \$ au deuxième trimestre de 2020, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation de 367,6 millions \$ au deuxième trimestre de 2019, grâce au fonds de roulement temporaire positif de certains projets, ainsi qu'à un montant d'environ 100 millions \$ provenant des modalités de paiement et des reports de la taxe de vente mis en œuvre par le gouvernement en raison de la pandémie de COVID-19 et qui sera repris au cours des prochains trimestres. Le solde de l'amélioration est principalement attribuable à une augmentation de la rentabilité, en particulier de SNCL Services d'ingénierie, qui a généré des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 222 millions \$ au deuxième trimestre de 2020, comparativement à 45 millions \$ au deuxième trimestre de 2019.

Au 30 juin 2020, en raison de ces mesures et d'autres initiatives relatives au fonds de roulement, la Société affichait un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 1,6 milliard \$. La Société dispose d'un montant supplémentaire de 1,5 milliard \$ sur sa facilité de crédit renouvelable qu'elle pourra utiliser au besoin. La Société affiche une dette avec recours de 1,7 milliard \$, dont 0,3 milliard \$ doit être remboursé au quatrième trimestre de 2020, le reste n'étant pas exigible avant 2021 et au-delà, ainsi qu'une dette avec recours limité de 0,4 milliard \$.

Au 30 juin 2020, le ratio dette nette avec recours sur le RAIIA, calculé conformément aux modalités de la convention de crédit de la Société, se chiffrait à 1,0 fois, soit bien en deçà du ratio de 3,75 fois établi en vertu de la clause restrictive.

Dividende trimestriel

Le conseil d'administration a déclaré aujourd'hui un dividende en espèces de 0,02 \$ par action, soit le même qu'au trimestre précédent. Le dividende est payable le 28 août 2020 aux actionnaires inscrits en date du 14 août 2020. Ce dividende est un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial canadien.

Perspectives pour 2020

À mesure que l'ampleur et les répercussions économiques de la COVID-19 se précisent et que des mesures de gestion bonifient la solidité des activités de la Société, il est possible de mieux prévoir les résultats financiers pour le reste de l'année. En supposant que le contexte mondial marqué par la pandémie de COVID-19 ne change pas considérablement, la Société s'attend désormais à ce que les produits de SNCL Services d'ingénierie pour le deuxième semestre de 2020 diminuent d'un pourcentage se situant à l'extrémité inférieure de l'intervalle de décroissance à un chiffre par rapport au deuxième semestre de 2019 et que le RAIL sectoriel ajusté⁽³⁾ en pourcentage des produits se situe entre 8 % et 10 % pour la même période.

Les présentes perspectives sont fondées sur les hypothèses et les méthodes décrites dans le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2020 de la Société à la rubrique « Comment nous établissons le budget et nos prévisions à l'égard des résultats »; et la rubrique « Énoncés prospectifs » ci-dessous et sont assujetties aux risques et incertitudes énoncés aux présentes et



SNC • LAVALIN

dans le rapport de gestion 2019 de la Société, décrits plus en détail dans les documents d'information publiés par la Société.

Conférence téléphonique et webdiffusion sur les bénéfices du deuxième trimestre de 2020

SNC-Lavalin tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 8 h 30 (HAE) au sujet des résultats du deuxième trimestre de 2020. Une webdiffusion audio en direct de la conférence téléphonique ainsi que le document de présentation qui l'accompagne seront disponibles à www.investisseurs.snclavalin.com. Il sera également possible d'accéder à la conférence par téléphone en composant sans frais le 1 800 319 4610 en Amérique du Nord ou le 1 604 638 5340 à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Vous pouvez également utiliser les numéros suivants : 416 915-3239 à Toronto, 514-375-0364 à Montréal, ou 080 8101 2791 au Royaume-Uni. Un enregistrement de la conférence téléphonique et la transcription de celle-ci seront mis en ligne sur le site Web de la Société dans les 24 heures suivant la conférence.

À propos de SNC-Lavalin

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour façonner et livrer des projets et des concepts de classe mondiale, tout en offrant des solutions novatrices complètes tout au long du cycle de vie des actifs. Notre expertise est vaste – les services-conseils, la cybersécurité et les réseaux intelligents, la conception et l'ingénierie, l'approvisionnement, la gestion de projet et de la construction, l'exploitation et l'entretien, la mise hors service et les investissements de maintien – et nous l'offrons aux clients de quatre secteurs stratégiques, soit de l'Ingénierie, conception et gestion de projet (ICGP), des infrastructures, de l'énergie nucléaire et des ressources, appuyés par Capital. Nos gens. Votre Réussite. Avec Passion. www.snclavalin.com



Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS

Les résultats financiers de la Société sont préparés conformément aux IFRS. Cependant, les mesures financières non conformes aux normes IFRS et les autres mesures conformes aux normes IFRS suivantes sont utilisées dans ce communiqué de presse : le résultat net ajusté, le RPA ajusté dilué, le RPA ajusté dilué, le RAIL sectoriel ajusté, le ratio du RAIL sectoriel ajusté sur les produits, le RAILA ajusté et le ratio des octrois sur les produits. Ces mesures non conformes aux normes IFRS et autres mesures conformes aux normes IFRS sont expliquées plus en détail ci-dessous et dans la section 9 du rapport de gestion de SNC-Lavalin du deuxième trimestre 2020, déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société à l'adresse www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ». Les mesures financières non conformes aux normes IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures financières non conformes aux normes IFRS permettent de mieux comprendre le rendement d'exploitation et les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer le rendement de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures financières non conformes aux normes IFRS comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de rendement préparées en vertu des normes IFRS. De plus, certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures conformes aux normes IFRS sont présentées séparément pour les activités SP&GP et Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

⁽¹⁾ Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin, ajusté en fonction de certains éléments particuliers qui sont importants mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les opérations sous-jacentes de la Société. Ces ajustements sont les coûts de restructuration, les coûts relatifs aux acquisitions et les coûts d'intégration, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, la perte de la valeur des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises et la perte de la valeur du goodwill, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), les frais de financement liés à l'entente sur la vente des actions de l'autoroute 407 ETR, la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC), ainsi que l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite (tel qu'il est décrit dans le rapport de gestion annuel de 2019 et mis à jour à la note 12 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2020). Il convient de noter que la direction a ajouté la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR et l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite en 2020, car elle croit qu'ils ne reflètent pas les opérations sous-jacentes de la Société. Cet ajout n'a pas entraîné de changement aux chiffres comparatifs puisqu'il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes correspondantes de l'année précédente qui sont présentées. De plus, il convient de noter que les ajustements suivants ont été retirés de la liste des ajustements divulgués au cours de périodes antérieures, car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes en cours et celles de l'année précédente : charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et frais juridiques associés, charge de l'égalisation des prestations au titre de la GMP et incidence de la réforme fiscale visant les sociétés aux États-Unis. La Société est d'avis que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur le rendement d'exploitation de la Société. On croit que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Il est également utilisé par la direction pour évaluer le rendement des activités de la Société d'une période à l'autre. Se reporter à la section 9.3 pour un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin et du résultat net déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les

activités SP&GP et Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

⁽²⁾ Le résultat dilué par action ajusté se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités de la Société et permet de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en tenant compte de la dilution. Se reporter à la section 9.3 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2020 pour un rapprochement du résultat dilué par action ajusté et du résultat net déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités SP&GP et Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

⁽³⁾ Le RAII sectoriel ajusté correspond aux produits attribués au secteur pertinent moins i) les coûts directement liés aux activités, ii) les frais de vente, généraux et administratifs directs et iii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont attribués aux secteurs. Le RAII sectoriel ajusté est la mesure utilisée par la direction pour évaluer le rendement des secteurs d'exploitation de la Société, en plus de donner aux investisseurs une indication de la rentabilité de chaque secteur, car il ne comprend pas l'incidence d'éléments qui ne reflètent pas, selon la direction, les opérations sous-jacentes des secteurs. Cette mesure financière facilite également l'évaluation du rendement des activités de la Société d'une période à l'autre. Les charges qui ne sont pas attribuées aux secteurs de l'entreprise comprennent : certains frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, la perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues, le gain (la perte) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de restructuration, la perte de valeur du goodwill, la perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les coûts liés aux acquisitions et les coûts d'intégration, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC), et les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), les charges financières nettes et l'impôt sur le résultat. De plus, il convient de noter que l'élément suivant a été retiré de la liste des éléments exclus du RAII sectoriel ajusté car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes en cours et celles de l'année précédente : charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et frais juridiques associés. Se reporter à la section 4 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2020 pour un rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du résultat net. Un rapprochement du RAII sectoriel ajusté de SP&GP et de Capital avec le résultat net, tel qu'il est déterminé selon les normes IFRS, est présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2020.

⁽⁴⁾ Le RAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS utilisée par la direction pour faciliter la comparaison des rendements d'exploitation d'une période à l'autre et pour préparer des budgets et des prévisions d'exploitation annuels. Il exclut les charges liées aux coûts de restructuration, les coûts relatifs aux acquisitions et coûts d'intégration, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou les ajustements des gains ou pertes sur ces cessions), l'ajustement de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite, la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC) et la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR. Il convient de noter que la direction a ajouté la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR ainsi que l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite en 2020, car elle croit qu'ils ne reflètent pas les opérations sous-jacentes de la Société. Cet ajout n'a pas entraîné de changement aux chiffres comparatifs puisqu'il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes correspondantes de l'année précédente qui sont présentées. De plus, il convient de noter que les ajustements suivants ont été retirés de la liste des ajustements divulgués au cours de périodes antérieures, car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes en cours et celles de l'année précédente : charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et frais juridiques associés, et charge de l'égalisation des prestations au titre de la GMP. La Société est d'avis que le RAIIA ajusté est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et aux autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur le rendement d'exploitation de la Société. On croit que le RAIIA ajusté complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Se reporter à la section 9.3 du rapport de gestion du deuxième trimestre 2020 pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités SP&GP et Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

⁽⁵⁾ Le ratio des octrois sur les produits s'obtient en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits, pour une période donnée. Cette mesure s'avère utile car elle sert de base à l'évaluation du renouvellement des activités en comparant la valeur des obligations de rendement ajoutées au cours d'une période donnée au montant des revenus constatés au moment de satisfaire aux obligations de rendement au cours de la même période.

⁽⁶⁾ Le ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits est une mesure utilisée pour analyser la rentabilité des secteurs de la Société et en facilite l'évaluation du rendement d'une période à l'autre ainsi qu'avec les concurrents. Cette mesure financière est calculée en divisant le montant de RAII sectoriel ajusté d'une période par le montant de produits de la même période.

Sommaire des résultats de SNC-Lavalin

	Deuxième trimestre		Six mois terminés le 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)				
Produits				
SNCL Services d'ingénierie	1 469 505	1 499 752	3 004 274	2 941 763
SNCL Projets	461 646	709 679	1 110 119	1 558 684
Capital	21 588	74 746	67 830	146 923
	1 952 739	2 284 177	4 182 223	4 647 370
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin				
Provenant de SP&GP	(118 242)	(2 183 772)	(164 167)	(2 251 127)
Provenant du secteur Capital	6 595	65 452	(13 444)	115 502
	(111 647)	(2 118 320)	(177 611)	(2 135 625)
Résultat dilué par action (\$)				
Provenant de SP&GP	(0,67)	(12,44)	(0,94)	(12,82)
Provenant du secteur Capital	0,04	0,37	(0,08)	0,65
	(0,64)	(12,07)	(1,01)	(12,17)
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin⁽¹⁾				
Provenant de SP&GP	(38 194)	(299 822)	(42 112)	(314 735)
Provenant du secteur Capital	6 593	65 608	36 182	117 390
	(31 601)	(234 214)	(5 930)	(197 345)
RPA ajusté dilué⁽²⁾ (\$)				
Provenant de SP&GP	(0,22)	(1,71)	(0,24)	(1,79)
Provenant du secteur Capital	0,04	0,37	0,21	0,67
	(0,18)	(1,34)	(0,03)	(1,12)
RAIIA ajusté provenant de SP&GP⁽⁴⁾	39 578	(151 783)	124 571	(72 577)
Carnet de commandes				
SNCL Services d'ingénierie			10 982 500	10 934 900
SNCL Projets			3 442 800	4 562 100
Capital			166 900	187 200
			14 592 200	15 684 200
Trésorerie et équivalents de trésorerie			1 591 221	580 625
Dettes avec recours et recours limité			2 069 034	3 991 428

Noter que certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres

Rapprochement du résultat net déclaré en vertu des IFRS et du résultat net ajusté

	Deuxième trimestre 2020			Six mois terminés le 30 juin 2020		
	SP&GP	Capital	Total	SP&GP	Capital	Total
(en M\$)						
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (IFRS)	(118,2)	6,6	(111,6)	(164,2)	(13,4)	(177,6)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	32,7	-	32,7	65,7	-	65,7
Coûts de restructuration	47,3	-	47,3	49,4	-	49,4
Réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à l'Autoroute 407 ETR ¹	-	-	-	-	49,6	49,6
Ajustement de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite ²	-	-	-	7,0	-	7,0
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (non-IFRS)	(38,2)	6,6	(31,6)	(42,1)	36,2	(5,9)
(en \$)						
RPA dilué (IFRS)	(0,67)	0,04	(0,64)	(0,94)	(0,08)	(1,01)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	0,19	-	0,19	0,37	-	0,37
Coûts de restructuration	0,27	-	0,27	0,28	-	0,28
Réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à l'Autoroute 407 ETR	-	-	-	-	0,28	0,28
Ajustement de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite	-	-	-	0,04	-	0,04
RPA dilué ajusté (non-IFRS)	(0,22)	0,04	(0,18)	(0,24)	0,21	(0,03)

Noter que certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres

¹ inclus à la rubrique « Gain (perte) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net »

² inclus à la rubrique « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs »

	Deuxième trimestre 2019			Six mois terminés le 30 juin 2019		
	SP&GP	Capital	Total	SP&GP	Capital	Total
<i>(en M\$)</i>						
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (IFRS)	(2 183,8)	65,5	(2 118,3)	(2 251,1)	115,5	(2 135,6)
Perte de valeur du goodwill	1 720,9	-	1 720,9	1 720,9	-	1 720,9
Perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	60,1	-	60,1	60,1	-	60,1
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	40,5	-	40,5	83,2	-	83,2
Coûts de restructuration	32,9	0,1	33,0	39,1	1,8	40,9
Frais de financement liés à la convention de vente des actions de l'Autoroute 407 ETR	27,4	-	27,4	27,4	-	27,4
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	2,0	-	2,0	5,4	-	5,4
Perte liée à un ajustement sur cessions d'activités de SP&GP	0,1	-	0,1	0,2	-	0,2
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (non-IFRS)	(299,8)	65,6	(234,2)	(314,7)	117,4	197,3
<i>(en \$)</i>						
RPA dilué (IFRS)	(12,44)	0,37	(12,07)	(12,82)	0,66	(12,17)
Perte de valeur du goodwill	9,80	-	9,80	9,80	-	9,80
Perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	0,34	-	0,34	0,34	-	0,34
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	0,23	-	0,23	0,47	-	0,47
Coûts de restructuration	0,19	0,00	0,19	0,22	0,01	0,23
Frais de financement liés à la convention de vente des actions de l'Autoroute 407 ETR	0,16	-	0,16	0,16	-	0,16
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,01	-	0,01	0,03	-	0,03
Perte liée à un ajustement sur cessions d'activités de SP&GP	0,00	-	0,00	0,00	-	0,00
RPA dilué ajusté (non-IFRS)	(1,71)	0,37	(1,34)	(1,79)	0,67	(1,12)

Noter que certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres



Énoncés prospectifs

Dans le présent communiqué de presse et ci-après, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

Les énoncés contenus dans le présent communiqué de presse faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « perspective », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir, ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société et iii) Les répercussions prévues de la pandémie en cours de COVID-19 sur les activités et ses secteurs opérationnels à présenter ainsi que les éléments d'incertitudes s'y rattachant. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué de presse sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date de ce communiqué. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion annuel de 2019 de la Société (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats ») qui ont été mises à jour dans le rapport de gestion du premier et deuxième trimestre de 2020. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats



réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter : a) répercussions de la pandémie de COVID-19 et les éléments d'incertitudes s'y rattachant; b) résultats de la nouvelle orientation stratégique de 2019, conjuguée à la réorganisation des activités; c) contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente; d) octroi des contrats et calendrier; e) obligations de prestation restant à remplir; f) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; g) activités mondiales; h) responsabilité en matière nucléaire; i) participation dans des investissements de Capital; j) dépendance envers des tiers; k) coentreprises et partenariats; l) systèmes et données informatiques; m) concurrence; n) responsabilité professionnelle de la Société ou sa responsabilité pour des services déficients; o) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels fournis; p) protection d'assurance; q) santé et sécurité; r) compétence du personnel; s) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; t) conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres et crises sanitaires mondiales; u) propriété intellectuelle; v) cession ou vente d'actifs importants; w) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; x) liquidités et situation financière; y) endettement; z) garantie aux termes du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding; aa) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; bb) dividendes; cc) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; dd) besoins en fonds de roulement; ee) recouvrement auprès des clients; ff) dépréciation du goodwill et d'autres actifs; gg) issue des réclamations et litiges en cours et futurs; hh) enquêtes en cours et potentielles; ii) règlements; jj) nouvelle réglementation et incohérence ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; kk) réputation de la Société; ll) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; mm) lois et règlements en matière d'environnement; nn) Brexit; oo) conjoncture économique mondiale et pp) fluctuations et volatilité dans les prix des marchandises.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion annuel de 2019 de la Société, qui ont été mises à jour dans le rapport de gestion du premier et deuxième trimestre de 2020, déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « investisseurs ».

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué reflètent les attentes de la Société en date de ce dernier, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.



SNC • LAVALIN

Renseignements supplémentaires

Médias

Daniela Pizzuto
Directrice, communications externes
514-393-8000, poste 54772
media@snclavalin.com

Investisseurs

Denis Jasmin
Vice-Président, Relations avec les investisseurs
514-393-8000, poste 57553
denis.jasmin@snclavalin.com

Il est possible de consulter les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et le rapport de gestion de SNC-Lavalin pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 juin 2020 sur le site Internet de la Société au www.snclavalin.com et sur SEDAR au www.sedar.com.